

COMMUNE DE LURI (20228)

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 4 septembre 2019

Suivant acte reçu par Maître DOMINICI Béatrice , notaire à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute-Corse) Toga, Immeuble « Le Napoléon » .

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, à la requête de :

Madame Nicole Catherine Marie Antoinette MASSARI, demeurant à MADRID (28033) (ESPAGNE) Arturo Soria 330.Née à MARSEILLE (13000) le 28 juin 1935. Divorcée de Monsieur Carlos HERRERO

Monsieur Bernard- Joseph-Jean MASSARI, époux de Madame Françoise Annie Cécile NAVARRO, demeurant à LURI (20228) Loetizia Lieudit Piazza Cours de la République. Né à LURI (20228) le 16 août 1944.

Madame Maria Cristina APONTE NEGRON, demeurant à 00918-4122 SAN JUAN (PORTO RICO) 200 avenue Jesus T. Pinero Condominio Hato Rey Plaza apt. 6-L -. Née à SAN JUAN, le 6 août 1947. Veuve de Monsieur Robert Sauveur Ange MASSARI.

Monsieur Joël Jacques MASSARI APONTE, demeurant à 00918-4122 SAN JUAN (PORTO RICO) 200 avenue Jesus T.Pinero Condominio Hato Rey Plaza apt. 6-L - . Né à SAN JUAN le 17 juillet 1970.

Monsieur Jean-Pierre Basile Ange MASSARI, demeurant à MARSEILLE (13006) 2 rue des Trois Mages.Né à OLMETA DI CAPOCORSO (20217) le 1er juin 1944.

Madame Marie-Thérèse Antoinette Epiphanie MASSARI, épouse de Madame Katia Marie-Claude DURAND, demeurant à MARSEILLE 5ÈME ARRONDISSEMENT (13005) 38 rue Terrusse. Née à MARSEILLE (13000) le 22 juillet 1946.

Concernant les biens ci-après :

-Dans un immeuble en copropriété cadastré section A numéro 1260 lieudit Li Fondali, les lots suivants : Lot numéro 02: Tout le sous-sol (premier niveau) dudit immeuble composé de deux caves. Lot numéro 03:Tout l'unique étage (troisième niveau) composé de deux pièces en partie sous toiture.

-Trois parcelles cadastrées section A numéro 1256 Li Fondali (06a, 50ca)- 1258 Li Fondali (31a, 49ca)- 1242 San Giuseppe (01a, 77ca)

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte notarié de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage en mairie, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière."

POUR AVIS, Me Béatrice DOMINICI

Adresse mail de l'étude : dominici.beatrice@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)

SCP P.FOUQUET - B. DOMINICI
C. FOUQUET-ANTONIOTTI
M. MASSONI-LIEUTAUD
NOTAIRES ASSOCIÉS
Immeuble Le Napoléon - TOGA
BP 52
20416 VILLE DI PIETRABUGNO